TIRELLON · ARCHIVES DU MONDE CONNU

NORTHERN SHIELD · INSTITUTIONS POLITIQUES

Organisation Politique du Continent de Northern

Codex doctrinal — Version archivistique officielle

Consigné par les Archivistes du Grand Archivum d'Aen Doravel — 1317 AP
Sous le Sceau du Conseil du Fer

« Car là où six voix se mêlent, il faut une oreille juste pour écouter. »
— Chant du Fer, VII.1

I — Nature Politique du Continent

Le continent de Northern ne constitue ni un empire, ni une fédération, ni une alliance permanente de royaumes.

Depuis l'An 002 Après le Pacte, les six royaumes humains du Nord sont liés par un serment ancien nommé : le Pacte des Hommes.

Ce pacte ne fonde pas une autorité centrale continentale. Il constitue plutôt une charte morale et politique commune, reconnue par l'ensemble des royaumes humains.

Ainsi, Northern est considéré par les chroniqueurs comme :

Un système d'équilibre entre royaumes souverains liés par un serment ancien.

Chaque royaume demeure entièrement indépendant dans ses lois, sa politique intérieure, ses armées et ses décisions.

II — Les Six Royaumes de Northern

Le continent est partagé entre six puissances souveraines :

1. Le Royaume de Valdara
2. L'Empire de Darnholm
3. Le Royaume de Tharaggorn
4. Le Royaume d'Averna
5. Le Royaume de Virelya
6. Le Royaume de Selvaris

Ces royaumes possèdent chacun leurs institutions politiques propres, leurs lois internes, leurs structures sociales et leurs systèmes de succession.

Aucun royaume ne possède d'autorité directe sur les autres.

III — Le Pacte des Hommes

Le Pacte des Hommes fut scellé en l'An 002 AP par les Six Bâtisseurs, souverains fondateurs des royaumes humains après la disparition des Sept.

Le Pacte établit plusieurs principes fondamentaux :

- la reconnaissance mutuelle des royaumes humains
- la protection de la cité sacrée de Caer-Norwyn
- la limitation morale des guerres entre royaumes
- la transmission du savoir vers l'Archivum d'Aen Doravel
- l'obligation d'assistance en cas de grande disette.

Le Pacte ne crée aucune institution permanente chargée de gouverner les royaumes. Il agit comme :

Une loi sacrée commune, gardée par les Exégètes et reconnue par les couronnes humaines.

IV — Le Protecteur du Nord

Selon les termes du Pacte, un royaume est désigné comme Protecteur du Nord.

Cette fonction est attribuée au Royaume de Valdara depuis l'origine du Pacte.

Le Protecteur du Nord ne gouverne pas les autres royaumes. Son rôle est essentiellement symbolique, diplomatique et religieux.

Le roi de Valdara est reconnu comme gardien moral du Pacte, protecteur de Caer-Norwyn et médiateur potentiel lors de grandes crises.

Cependant, le Protecteur ne dispose d'aucun pouvoir militaire ou politique direct sur les autres couronnes.

V — Absence d'Institution Continentale

Les chroniques anciennes mentionnent qu'un Conseil des Six Rois devait être créé après le Pacte. Les siècles suivants montrèrent que cette institution ne fut jamais établie.

Les raisons évoquées par les historiens sont multiples : évolution politique différente de chaque royaume, rivalités de pouvoir, transformations des dynasties, absence d'autorité capable d'imposer une structure commune.

Ainsi, Northern ne possède ni conseil continental permanent, ni parlement des royaumes, ni administration commune.

VI — Relations Diplomatiques entre Royaumes

Les relations entre royaumes reposent principalement sur trois moyens.

1. Correspondances royales. Les communications diplomatiques ordinaires s'effectuent par messagers officiels et courriers transportés par corbeaux royaux. Ces échanges permettent les négociations commerciales, les transmissions de décisions politiques et les avertissements militaires.

2. Ambassadeurs et émissaires. Les royaumes envoient régulièrement des représentants officiels pour négocier des traités, résoudre des conflits frontaliers, organiser des alliances et conclure des mariages politiques. Ces ambassadeurs agissent au nom direct de leur souverain.

3. Rencontres royales exceptionnelles. Les rencontres entre souverains sont rares. Elles surviennent généralement au début d'un nouveau règne, lors de la signature d'un traité majeur, ou en cas de crise continentale. Ces rencontres peuvent se tenir dans les capitales royales ou dans la cité sacrée de Caer-Norwyn.

VII — Rôle des Exégètes

Les Exégètes d'Aen Doravel sont les gardiens du Pacte. Leur rôle est principalement de conserver les textes originaux du Pacte, d'enregistrer les traités majeurs entre royaumes et d'arbitrer certains différends par jugement moral.

Cependant, les Exégètes ne possèdent aucune armée et ne disposent d'aucun pouvoir politique direct. Leur autorité repose uniquement sur la tradition, la religion et la reconnaissance des royaumes.

VIII — Équilibre Continental

L'absence d'institution politique commune a conduit Northern à évoluer vers un système d'équilibre entre puissances. Chaque royaume maintient ses alliances, ses traités et ses rivalités.

Aucun royaume ne possède actuellement la puissance nécessaire pour dominer l'ensemble du continent.

Les chroniqueurs décrivent souvent cet équilibre comme :

La Balance du Nord.

Un système fragile où diplomatie, commerce et rivalités maintiennent une paix relative entre les royaumes.

IX — Conclusion des Exégètes

Le continent de Northern constitue un système politique unique. Ni empire, ni confédération, ni alliance permanente, il repose sur six royaumes souverains, un pacte ancien et un équilibre diplomatique fragile.

Les historiens considèrent que la stabilité du Nord dépend moins de lois communes que de la mémoire du Pacte, de la crainte d'un conflit total et de l'équilibre des forces entre les couronnes.

Conservé dans la Salle du Savoir des Royaumes, au Grand Archivum d'Aen Doravel.